



Maladie débilissante chronique des cervidés

Foire aux questions

Qu'est-ce que la maladie débilissante chronique (MDC) et de quelle façon se propage-t-elle?

Il s'agit d'une maladie dégénérative et mortelle qui affecte le cerveau des cervidés. Elle est causée par un prion anormal, c'est-à-dire une minuscule protéine, qui est transmissible d'un animal à l'autre et qui peut s'accumuler dans l'environnement s'il est émis par des animaux infectés. Les animaux touchés peuvent être porteurs de la maladie pendant des années avant d'en afficher les symptômes. Il n'existe aucun traitement ni vaccin contre cette maladie.

Quelles sont les espèces qui peuvent contracter la MDC?

La majorité des cervidés (famille des cerfs) sont susceptibles de contracter la MDC. Aux TNO, les espèces vulnérables comprennent le cerf de Virginie, le cerf mullet, le wapiti, l'orignal et le caribou. Au Canada et aux États-Unis, on a relevé des cas de MDC dans les populations de cerf de Virginie, de cerf mullet, de wapiti et d'orignal. En Norvège, le renne est aussi affecté. Aucun cas de MDC n'a été détecté dans les espèces sauvages aux TNO, ni dans les populations de caribou d'Amérique du Nord.

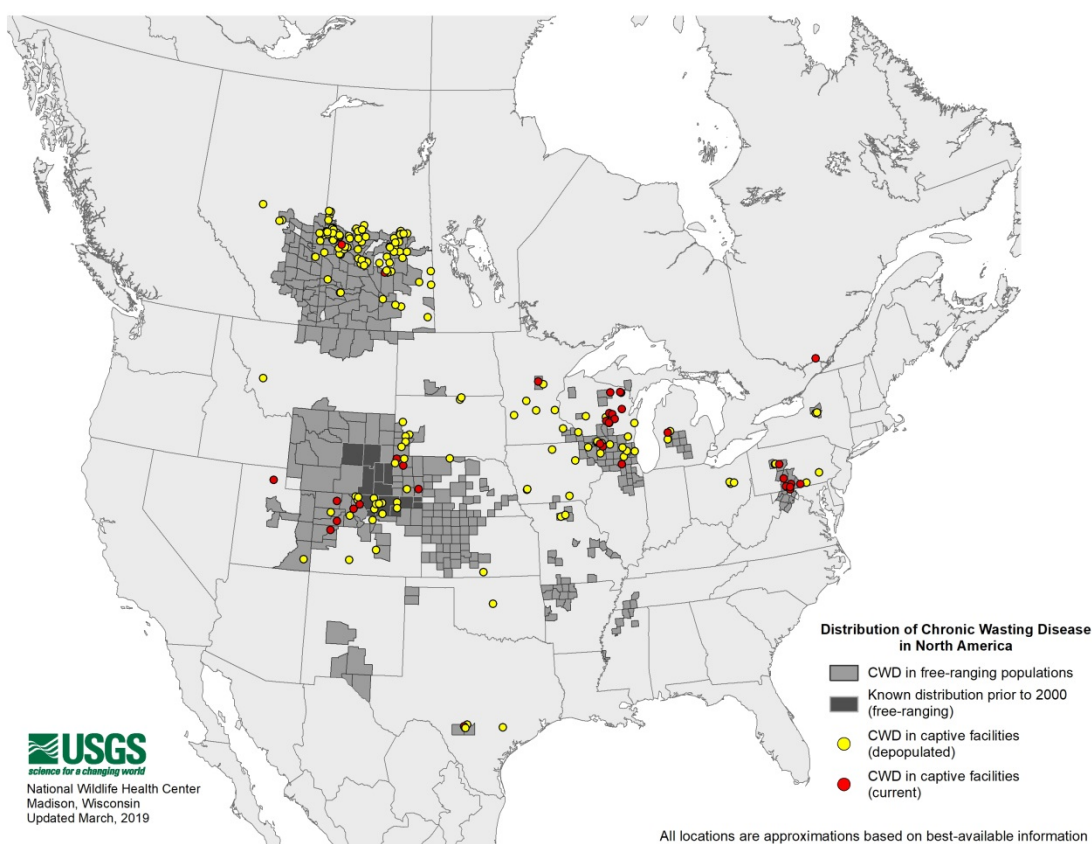


À quoi ressemble un animal infecté?

La MDC touche le cerveau, ce qui empêche l'animal de trouver de la nourriture et de fuir les prédateurs. Un animal atteint de MDC devient graduellement très maigre. Il a souvent un pelage fin et irrégulier et peut avoir de la difficulté à marcher. Si vous voyez un animal qui a un comportement inhabituel ou qui semble malade, signalez-le à votre bureau du ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles (MERN).

Où la MDC est-elle présente?

Au Canada, elle touche les populations sauvages et d'élevage de certaines régions d'Alberta et de la Saskatchewan. Aux États-Unis, la maladie a été officiellement détectée pour la première fois sur un cerf mulet dans un établissement de recherche du Colorado en 1967 et a depuis été relevée dans 26 états.



Répartition de la MDC en Amérique du Nord (mars 2019)

Que fait-on pour prévenir la propagation de la MDC aux TNO?

Le MERN travaille de pair avec les chasseurs et le gouvernement des provinces et territoires voisins pour prévenir la propagation de la MDC aux TNO en invitant les chasseurs à faire analyser leurs carcasses de cerfs, orignaux ou caribous et en limitant l'importation de cerfs vivants et de parties de cerf à risque élevé aux TNO.

Les efforts soutenus de prévention comprennent entre autres :

La collaboration entre organismes

- Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) travaille en étroite collaboration avec d'autres organismes fédéraux et provinciaux responsables des espèces sauvages à la gestion de la MDC dans des zones où on sait qu'elle est présente afin d'atténuer autant que possible les risques de propagation, entre autres aux TNO.
- Des programmes fédéraux et provinciaux permettent actuellement la gestion des animaux atteints de la MDC en Saskatchewan et en Alberta.

La surveillance et l'analyse actives

- Le MERN dispose d'un programme sur la santé de la faune depuis 1990 et travaille de concert avec les collectivités, ses cogestionnaires et d'autres organisations pour assurer la surveillance de la santé des espèces sauvages aux TNO.
- Par son programme de surveillance de la MDC, le MERN collabore avec les chasseurs pour recueillir des échantillons de cerf, d'orignal et de caribou à des fins d'analyse.
- Le MERN propose de modifier la loi pour accroître l'accessibilité de la chasse au cerf aux TNO comme méthode pour favoriser le suivi et la prévention de la propagation de la MDC au territoire. Les chasseurs admissibles devraient utiliser une étiquette, signaler leurs prises au MERN et soumettre la tête de l'animal à des fins d'analyse.

La législation

- Il y a déjà des règlements d'application de la *Loi sur la faune* et d'autres sont proposés pour prévenir la propagation de la MDC aux TNO.
- Les nouveaux règlements interdisent l'importation de cerfs vivants ou de parties de cerf, à l'exception de la viande désossée, aux TNO.

La sensibilisation

- Le GTNO fournit des renseignements à la population sur les symptômes de la MDC des cervidés et incite les chasseurs à signaler tout animal qui se comporte de façon inhabituelle ou qui semble malade.

De quelle façon puis-je savoir si un animal abattu est atteint de la MDC?

Les chasseurs qui tuent un cerf ou un autre cervidé là où il y a eu des cas de MDC doivent soumettre leur gibier à des analyses avant d'apporter la viande aux TNO.

Les sources d'échantillons actuellement employées pour le dépistage de la maladie comprennent des ganglions lymphatiques situés derrière la gorge et qui font partie du tronc cérébral. Il s'agit d'analyses très poussées, et seulement un petit nombre de laboratoires au pays ont l'accréditation nécessaire pour les effectuer.

Communiquez avec un agent régional du MERN pour lui remettre la tête des animaux abattus aux TNO et ainsi soutenir les efforts d'échantillonnage et de suivi.

Je crois que j'ai tué un animal atteint de la MDC. Est-ce qu'il est bon à manger?

Actuellement, il n'existe aucune preuve scientifique directe de la transmission de la MDC à l'homme. Cela dit, vous devriez prendre des précautions quand vous mangez et manipulez un cervidé (cerf, orignal, wapiti ou caribou) tué dans des régions où il y a des cas connus de cette maladie. La viande et les organes d'un animal dont le comportement était inhabituel, qui semblait malade ou qui a été déclaré positif à la MDC ne doit pas être consommé et des précautions doivent être prises pour la manipulation de la carcasse.

Comment puis-je aider?

Protéger les espèces sauvages des menaces comme les maladies est une responsabilité commune qui nécessite la participation et l'intervention de plusieurs partenaires, dont le GTNO, les gouvernements fédéral et provinciaux, les gouvernements et organisations autochtones et les membres du public.

Voici comment les chasseurs ténos peuvent contribuer aux efforts :

- **Participer aux programmes d'échantillonnage du MERN** pour assurer le suivi de la maladie débilitante chronique des cervidés. Pour ce faire, ils doivent soumettre la tête de tout cerf de Virginie ou cerf mulet tué aux TNO, avec ou sans la langue et le museau. Des échantillons d'orignal, de wapiti et de caribou tués dans le Sud des TNO peuvent aussi être soumis.
- **Faire analyser les cervidés tués en Alberta ou en Saskatchewan** par l'intermédiaire des programmes de surveillance de ces provinces. S'il s'agit de viande du commerce, demandez à la personne qui en assure la transformation de ne pas la mélanger avec de la viande d'autres animaux.
- **Signaler au MERN** tout cerf, orignal, wapiti ou caribou malade.

Où peut-on trouver davantage d'information?

Maladies des animaux sauvages aux TNO

www.enr.gov.nt.ca/fr/services/wildlife-disease

Un guide de poche sur les maladies et parasites de la faune aux Territoires du Nord-Ouest

https://www.enr.gov.nt.ca/sites/enr/files/guide_poche_maladies_parasites_faune_tno.pdf

Programmes de santé de la faune provinciaux et national

Colombie-Britannique : www.gov.bc.ca/wildlifehealth (en anglais seulement)

Alberta : <https://www.alberta.ca/wildlife-diseases.aspx> (en anglais seulement)

Saskatchewan : www.environment.gov.sk.ca/wildlife (en anglais seulement)

Manitoba : <https://www.gov.mb.ca/health/publichealth/environmentalhealth/index.fr.html>

Yukon : www.env.gov.yk.ca/fr/

Réseau canadien pour la santé de la faune : http://www.cwhc-rccsf.ca/report_submit.php